

sautent à la bride de son cheval, et, le tenant en joue, lui font mettre pied à terre. Conduit par eux dans une maison, ils le fouillèrent minutieusement. Ces fripons, après lui avoir pris son argent, mirent le pauvre diable sur un cheval de louage, le lièrent comme un voleur, montèrent sur son cheval et sur un autre qu'ils avaient pris à Vienne, et, dans cet équipage, ramenèrent leur prisonnier chez M. le Gouverneur de Lyon, qui, l'ayant entendu, commanda aux gardes de lui restituer son or. Mais les gardes, au lieu de lui remettre les 70 écus qu'ils avaient pris, n'en rendirent que quarante en lui disant : Remerciez M. le Gouverneur, sans lui vous n'auriez rien.

Ce fait, pris entre mille, donne une idée des moyens par lesquels ces coquins se procuraient des ressources, aux dépens des marchands et de la ville qu'ils discréditaient par leurs vols (1).

Mais, si cette contribution, prélevée par les gardes du Pont-du-Rhône sur les voyageurs, était un crime, et méritait la juste flétrissure dont les coupables furent frappés, un autre impôt, mis sur l'entrée du vin au bénéfice de l'Hôtel-Dieu, et versé dans la caisse des pauvres, était, en compensation, une œuvre de charité bien entendue.

(1) Voyez: Information faite par les sieurs Trésoriers de France, contre les gardes des portes, ponts et passages de cette ville de Lyon, 1618. On trouve dans ce recueil une déposition d'un sieur François Ponsainpierre, marchand voiturier en Italie, demeurant à Lyon, âgé de quarante ans. Ne serait-ce point un des ancêtres du sieur Lambert de Ponsainpierre, qui descendant d'une famille du nom d'Andretti, avait, en 1675, acheté le château du Perron, appartenant aujourd'hui aux hospices? —

On lit aussi, dans le même recueil, la déposition d'un sieur Nicolas d'Albon, marchand génois, conducteur de marchandises en Italie, demeurant à Lyon, âgé de trente-quatre ans.